



Procès-Verbal n°8

Commission Régionale de l'Arbitrage

Section Lois du jeu

Réunion du jeudi 13 juin 2024

Présidence : MROZEK Sébastien ;

Membres présents : DA CRUZ Manuel – DONZEL Frédéric – ROUX Luc ;

Excusés : BEQUIGNAT Daniel – GRATIAN Julien ;

Ordre du jour

- Examen de la réserve technique n°14 ;

1. Examen réserve technique

La section examine la réserve technique suivante :

- Appel du club de Essor Bresse Saône d'une décision de la Commission départementale de l'arbitrage du District de l'Ain prise le 31 mai 2024, relative à la rencontre Match, U18 Fem interdistricts, FC Echirolles – Essor Bresse Saône, du 23 mars 2024 (**PV8 a, joint en annexe**) ;

2. Question Lois du jeu

Question de la CDA de la Loire : Délivrance de cartons avant le coup d'envoi d'une rencontre.

La Loi 12 paragraphe 3 - Approche Disciplinaire - stipule :

« L'arbitre a autorité pour infliger des sanctions disciplinaires à partir du moment où il pénètre sur le terrain pour l'inspection d'avant-match et jusqu'à ce qu'il le quitte après le coup de sifflet final (séance de tirs au but comprise). Si, avant de pénétrer sur le terrain au début du match, un joueur ou un officiel d'équipe commet une faute passible d'exclusion, l'arbitre a autorité pour empêcher le joueur ou l'officiel d'équipe de participer au match ; l'arbitre signalera toute autre incorrection. »

Comment l'arbitre doit-il agir lorsqu'une sanction disciplinaire doit être délivrée avant le coup d'envoi ? Doit-il brandir le carton rouge en cas d'exclusion (ou le jaune en cas d'avertissement) ou bien doit-il le mentionner oralement au joueur (ou officiel) fautif et au capitaine de l'équipe, tout en le mentionnant sur la FMI ?

Réponse : Un arbitre ne peut montrer un carton que lorsqu'il est sur le terrain.

Si, au moment où les arbitres vérifient les équipements du terrain, un joueur ou un officiel

d'équipe se rend coupable d'une infraction passible d'un avertissement ou d'une exclusion, l'arbitre informe le capitaine de sa décision, une fois la FMI validée de sa décision. La FMI sera complétée à la fin du match pour mentionner la sanction disciplinaire en même temps que celle(s) ayant eu lieu au cours de la rencontre.

Si les faits surviennent au moment d'entrer sur le terrain et jusqu'au coup d'envoi de la rencontre, l'arbitre montrera le carton au joueur ou à l'officiel d'équipe concerné.

3. Examen Candidats Ligue

La section des lois du jeu a procédé ce jour à la correction des examens candidats ligue. Les résultats seront présentés à la réunion de CRA du 15 juin 2024.

L'ordre du jour n'ayant plus de point à évoquer, la séance est levée à 20h00.

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DONZEL**

**Le président de la Section Lois du jeu,
Sébastien Mrozek**